



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2018 en faveur de la République islamique de Mauritanie à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour

« SEMAH - Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie »

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	«SEMAH – Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie» Numéro CRIS: MR/FED/041-026 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République islamique de Mauritanie L'action sera menée à l'endroit suivant: les 15 wilayas (régions) de la Mauritanie. L'équipe principale du projet sera basée à Nouakchott, d'autres équipes pourront être basées dans les chefs-lieux d'autres wilayas pour faciliter la couverture de l'ensemble du territoire national.			
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) entre la République islamique de Mauritanie et l'Union européenne pour la période 2014-2020			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	2 ^e Secteur: État de droit	Aide publique au développement : OUI ¹		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 4 400 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 4 400 000 EUR			
6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec la République islamique de Mauritanie			
7. a) Code CAD	15220 – Dispositifs civils de construction de la paix, de prévention et de règlement des conflits			
b) Principal canal de distribution	10000 – Institutions du secteur public			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

¹ L'Aide publique au développement «doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement».

	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	S.O.
--	------

10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p> <p>Sous objectif 16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.</p>
---	---

RESUME

Ce projet se situe dans un contexte national de conflictualité sociale et culturelle latente, alimentée, d'après l'évaluation à mi-parcours du projet «Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » du 10^e FED, surtout en milieu juvénile, par de rapides transformations sociales et par la vulnérabilité aux chocs économiques et aux courants et pensées religieuses radicales. D'autres facteurs contribuant à ces transformations sont le contexte sous régional, l'ouverture à la mondialisation et aux média sociaux.

Il consiste en la consolidation et la continuité des activités menées dans le cadre du projet pilote « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10^e FED, en s'appuyant sur les leçons apprises et les bonnes pratiques et avec l'objectif d'en élargir le champ d'action à six autres wilayas pour couvrir toute l'étendue du territoire mauritanien (15 wilayas).

S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel et dans le cadre de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 de la Mauritanie (SCAPP), l'objectif général de cette action est de contribuer à prévenir l'extrémisme violent, désamorcer les conflits communautaires et promouvoir l'interculturalité

en Mauritanie, conformément aux stratégies en la matière de l'État mauritanien et notamment du ministère de la jeunesse et des sports.

Le maître d'œuvre, comme pour le projet précédent, est le ministère de la jeunesse et des sports, qui a acquis une expérience probante en matière de gestion de projet FED tant pour la mise en œuvre que pour le suivi des résultats atteints. Grâce aux directions régionales de la jeunesse et des sports (DRJS) qui couvrent toutes les wilayas du pays, le projet sera étendu à tout le territoire.

Le projet, qui bénéficie d'une forte appropriation au niveau étatique, prône une approche basée sur les droits et sur l'équité, tout en donnant une place particulière aux femmes pour leur rôle dans l'alerte précoce et la prévention des conflits.

Il se base sur une approche flexible et de proximité qui permet de toucher les structures et les bénéficiaires qui n'ont pas facilement accès aux projets et financements européens, soit à cause de leur niveau de capacités, soit en raison des barrières linguistiques.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel

La déclaration de Nouakchott des ministres en charge de la jeunesse² du G5 Sahel³ résume le contexte sous-régional en ce qui concerne le secteur de la jeunesse dans l'espace sahélien, qui est caractérisé notamment par (i) le poids démographique de la jeunesse au sein des États du G5 Sahel et (ii) les défis auxquels la jeunesse est confrontée, à savoir l'insécurité, le chômage et l'abandon, l'exode et la migration.

Dans ce contexte, la population de la Mauritanie se caractérise par sa jeunesse, car plus de 30% de ses habitants ont moins de 10 ans, les moins de 15 ans représentent 44,2%, la tranche 15-59 ans représente 50,2% et l'âge moyen se situe à 22 ans pour l'ensemble du pays⁴. L'indice de fécondité atteint 4,6 enfants par femme⁵ et plus de 35% des filles se marient avant l'âge de 18 ans⁶.

En dépit de ses potentialités économiques relativement importantes au regard de sa population, la Mauritanie est un pays pauvre qui subit les effets conjugués d'un environnement particulièrement conflictuel. Les formes et les sources de conflits s'y multiplient aussi rapidement que s'élargissent les écarts entre les groupes sociaux, les ethnies et les régions, et que se réduisent, pour des raisons multiples, les espaces de dialogue et d'expression des identités et des intérêts particularistes. Le pays assiste à un affaiblissement des structures sociales traditionnelles devenues incapables de défier la modernité et obéit aux injonctions d'un État aux ressources limitées qui répond difficilement aux exigences d'une réelle décentralisation et d'une gestion acceptable de sa propre diversité culturelle.

Les écarts entre les groupes tant ethniques que sociaux composant cet État résultent d'une évolution souvent imprévisible, mais surtout des différences de statuts de naissance des individus et des franges dont les femmes, les jeunes, les artisans et les anciens esclaves.

² Déclaration de Nouakchott des Ministres en charge de la jeunesse du G5 Sahel du 3 avril 2015.

³ Le G5 Sahel est composé des 5 États du Sahel : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

⁴ Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013 (RGPH 2013).

⁵ Source : ONS, <https://www.populationdata.net/pays/mauritanie/>

⁶ Mauritanie : Enquête par Grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015, publié en septembre 2016.

La frustration résultant de cet isolement, de ces conflictualités, de la pauvreté et de la difficulté pour les élites dirigeantes successives tant politiques qu'intellectuelles de fournir des réponses urgentes et satisfaisantes à une telle situation, ouvre à la jeunesse largement la voie à la propagation d'un Islam d'inspiration doctrinale radicale. Un Islam différent de celui adopté depuis toujours par une société demeurée jusqu'ici malékite ashaarite⁷ dont l'avant-garde religieuse, bien que rigoriste, a le mérite de pouvoir s'accommoder du soufisme et même des apports et des vestiges des cultures chiites et animistes.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs (SNJSL) 2015-2020 définit, dans le sillage de la première stratégie de promotion de la jeunesse mauritanienne⁸, cinq orientations majeures, soit (i) le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'insertion sociale et économique des jeunes ; (iii) le renforcement de la participation citoyenne et du droit des jeunes et leur protection contre l'extrémisme violent et l'immigration irrégulière ; (iv) la promotion du sport comme un vecteur de santé publique et d'unité nationale ; (v) l'amélioration de la gouvernance du sport. Les deux stratégies (l'ancienne et l'actuelle) définissent les mêmes axes d'intervention et le même train institutionnel de mise en œuvre.

La SNJSL est basée sur six principes : (i) l'équité, définie comme l'engagement pour le respect des droits de l'Homme et l'égalité pour préserver les droits de tous, l'égalité des chances, l'accès égal et équitable des citoyens indépendamment des âges, du genre, du handicap, de l'idéologie politique et des origines socioculturelles ; (ii) la participation ; (iii) la proximité ; (iv) la culture de la performance ; (v) le partenariat et (vi) la subsidiarité.

La Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 (SCAPP) prévoit un chantier d'« emploi pour tous et de promotion de la jeunesse et des sports » dont l'objectif est d'engager⁹ une véritable marche vers la création d'une offre d'emploi décent pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, et d'assurer la pleine participation des jeunes au développement socioéconomique du pays en suivant des axes visant à développer l'esprit de dialogue et d'ouverture contre le fanatisme, l'extrémisme et le terrorisme, à réduire le chômage et la précarité des emplois, des jeunes et les diplômés, à diversifier les opportunités d'emploi par la création de petites et moyennes entreprises et à l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi par les stages de préparation à l'emploi.

La SCAPP a repris les axes d'intervention des deux précédentes stratégies de promotion de la jeunesse en ajoutant un axe stratégique consacré à la gouvernance politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité ayant pour objectifs (i) l'amélioration de la gouvernance politique ; (ii) le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité ; (iii) la construction durable de la paix et de la cohésion sociale ; (iv) la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent et (v) la gestion saine des migrations.

L'Union européenne en Mauritanie a soutenu dans le cadre du 10^e FED et entend continuer à soutenir dans le cadre du 11^e FED la mise en œuvre de la SCAPP et de la Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs, dont les objectifs correspondent aux documents programmatiques pour la région tels que : (i) la stratégie conjointe UE-Afrique¹⁰ adoptée en

⁷ Le contraire du rigorisme sunnite véhiculé par la vision salafiste du rite hanbalite qui est le fondement idéologique du wahhabisme.

⁸ Bih Ould Abdel Kader, Communication sur la stratégie nationale de la jeunesse 2004-2010 présentée par le conseiller pour la jeunesse à l'occasion de « la journée mondiale de la population ».

⁹ Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030, Volume II, Orientations stratégiques et plan d'actions 2016-2020.

¹⁰ Conseil de l'Union européenne : Le partenariat stratégique Afrique-UE, une stratégie commune AFRIQUE-UE, le 9 décembre 2007.

décembre 2007, qui met l'accent sur la nécessité de promouvoir des approches intégrées de sécurité, traitant les causes profondes des conflits englobant la prévention et la résolution de ces derniers ; (ii) le plan d'action traduisant la stratégie pour le Sahel¹¹, dans lequel l'UE a identifié, pour ce qui concerne la Mauritanie¹², certaines problématiques urgentes se rapportant à la prévention de la radicalisation, la promotion du dialogue et de la non-violence.

En particulier dans le cadre du 10^e FED, l'UE appuie avec 6 000 000 EUR le ministère de la jeunesse et des sports à la réalisation d'une partie des objectifs de la SNJSL dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Prévention des conflits et promotion de l'interculturalité en Mauritanie », qui vise à améliorer le bien-être social des jeunes et à promouvoir une culture de paix dans les zones ciblées (9 wilayas du pays) entre 2015 et 2019. De plus, dans le cadre du Fonds fiduciaire pour le Sahel et le bassin du lac Tchad, l'UE finance en Mauritanie sur la période 2018-2020 le « Projet d'appui à la prévention de la radicalisation violente en République islamique de Mauritanie – CORIM » dont les objectifs sont : (i) participer au désamorçage de l'idéologie radicale violente par le dialogue et la réintégration économique et sociale des personnes vulnérables au discours extrémiste et des personnes à risque; (ii) accompagner la montée en puissance d'une dynamique collective structurée de la société civile mauritanienne en matière de prévention de la radicalisation violente ; (iii) alimenter les analyses, stratégies et plan d'action et leur opérationnalisation en matière de prévention de la radicalisation violente en Mauritanie.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Le ministère de la jeunesse et des sports (MJS)

Le MJS a été l'un des premiers départements à avoir adopté une vision stratégique. Dans le cadre de la stratégie nationale de la jeunesse, il a déjà réussi à obtenir plusieurs financements dans des thématiques telles que l'insertion socio-économique, la cohésion sociale, la lutte contre la radicalisation des jeunes. Grâce à ces appuis, il alimente une dynamique continue de promotion de la SNJSL et son appropriation par les jeunes, ainsi que d'amélioration de la qualité et de la diversification du service public au profit des jeunes, notamment à travers le renforcement des capacités des directions centrales et des 15 directions régionales.

Partenaire de l'UE depuis 2013, il a démontré une bonne expérience en planification et gestion de projets incluant la gestion de devis-programmes en régie directe, une couverture globale du pays grâce aux DRJS qui couvrent toutes les wilayas du pays, la capacité à gérer des infrastructures de base et un statut souple et inclusif de gestion des maisons de jeunes et centres de mutualisation pour les jeunes.

Les jeunes dans les 15 wilayas du pays

Les jeunes hommes et femmes sont les bénéficiaires ultimes de cette action.

Les jeunes vivant en zone rurale aspirent à la promotion d'une culture réellement démocratique leur garantissant plus de dignité ; ils souhaitent bénéficier d'instruments de production agricole modernes et d'un accès plus facile aux services sociaux et culturels de base.

Les jeunes des villes font face quant à eux à un énorme problème de communication aggravé par les cloisons linguistiques, tribales et ethniques.

¹¹ A la suite de la consultation organisée les 18 et 19 décembre 2011 avec la société civile mauritanienne.

¹² Stratégie Sahel : Plan d'action pour la Mauritanie.

La jeunesse des mahadras¹³ est réputée y avoir reçu une formation qui n'est pas adaptée aux exigences et réalités du marché de l'emploi. Les programmes d'enseignement dont elle bénéficie n'ont presque aucun rapport avec la vie professionnelle.

La jeunesse de la classe moyenne, toutes ethnies confondues, se compose de promoteurs de petites et moyennes entreprises et aspire à un climat des affaires propice, à la stabilité du pays et à plus de transparence dans le mode de répartition des opportunités publiques. Cette tranche de jeunes pourrait jouer un rôle capital de stabilisation et de renforcement de la cohésion de la société mauritanienne en tant que courroie de prévention, de modération des conflits de tous genres et de vanne de redistribution des richesses.

Les organisations de la société civile (OSC) de jeunes et celles travaillant avec la jeunesse

Le renforcement des associations de jeunes, incluant les associations de jeunes femmes, et de celles travaillant avec la jeunesse est l'un des principaux objectifs de la « Feuille de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile en Mauritanie ». En réalité, beaucoup de ces associations demeurent encore informelles et à capacités limitées. D'autres ont développé leurs capacités et acquis de l'expérience. Timidement, elles commencent à se positionner comme des acteurs et partenaires de bonne gouvernance et s'organisent en structures de prévention de la migration et de l'extrémisme violent. Elles sont sensibles aux thématiques universelles comme la protection de l'environnement, les droits humains, l'équité de genre et la promotion du volontariat ainsi que l'interculturalité et c'est ainsi qu'elles portent et exécutent des actions au niveau des quartiers. Ce dynamisme est accompagné par un intérêt croissant tourné vers les technologies d'information et de communication (TIC) et les opportunités offertes par la coopération internationale.

Les communes

Les autorités locales, depuis la mise en œuvre du « Projet de prévention des conflits et de promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » du 10^e FED, bénéficient de supports pour la redynamisation des commissions des affaires sociales et de la jeunesse et pour la mise en place des conseils communaux de la jeunesse (CCJ) afin de favoriser une meilleure participation citoyenne des jeunes. De façon générale, les principaux défis encore à surmonter sont : la faiblesse de culture de partenariat ; le manque de maîtrise des techniques de facilitation et de dialogue ; le manque de capacités en matière de formulation de politiques locales ; une faible culture de redevabilité.

Le ministère des affaires islamiques, le ministère de la culture et de l'artisanat et le ministère des affaires sociales, de l'enfant et de la femme

Ces ministères, bien que non directement impliqués dans la mise en œuvre de ce projet, ont travaillé et travaillent avec l'Union européenne dans le cadre d'autres projets et, compte tenu des affinités sur certaines thématiques, seront impliqués dans la mesure du possible dans la mise en œuvre de certaines actions.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires

Afin de répondre aux défis posés par le contexte tout en s'appuyant sur les opportunités décrites, ce projet va appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs, dans les domaines prioritaires (orientations) suivants identifiés avec les parties prenantes :

Concernant la première orientation de la SNJSL, *le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre*, le projet appuiera les résultats suivants :

¹³ Ecole traditionnelle qui dispense un enseignement religieux axé sur les matières de droit musulman, de grammaire, de langue arabe et de rhétorique, etc.

- R 2 : les capacités des structures ministérielles en charge de la mise en œuvre de la stratégie sont renforcées ;
- R 3 : les capacités managériales des responsables des associations de jeunes sont développées ;
- R 4 : les capacités managériales des encadreurs des jeunes sont améliorées.

S'agissant de la deuxième orientation, à savoir *favoriser l'insertion sociale et économique des jeunes*, le projet compte appuyer les résultats suivants :

- R 7 : des mesures favorisant une insertion réussie des jeunes handicapés sont mises en place au niveau de l'éducation, l'emploi, le loisir ;
- R 8 : les activités visant la formation des jeunes et des encadreurs en vie associative sont organisées ;
- R 9 : la connaissance des politiques publiques par les jeunes est améliorée ;
- R 10 : les capacités des jeunes en matière de TIC sont renforcées.

Pour la troisième orientation, à savoir *renforcer la participation citoyenne et le droit des jeunes et les protéger contre l'extrémisme violent et l'immigration irrégulière*, le projet va appuyer les résultats suivants :

- R 11 : les capacités des responsables des centres de jeunes en matière de promotion de la citoyenneté sont accrues ;
- R 12 : les droits humains et les valeurs de la cohésion sociale sont promus ;
- R 13 : les infrastructures dédiées au secteur jeunesse sont développées.

Le projet compte aussi soutenir les résultats suivants de la quatrième orientation, *promouvoir le sport comme vecteur de santé publique et d'unité nationale* :

- R 15 : Les municipalités équipent leurs territoires d'infrastructures sportives et parrainent régulièrement des événements sportifs dans les quartiers ;
- R 17: La culture de l'activité sportive pour tous est forgée.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F) ¹⁴	Mesures d'atténuation
Le projet est perçu comme un acteur qui souhaite intervenir dans le débat théologique.	M	Communication claire sur le fait que l'objectif du projet est l'appui à la mise en œuvre de la SNJSL et l'augmentation de l'offre pour les jeunes concernant le temps libre, tout en fournissant les outils pour la prévention de toute forme de conflit et conflictualité.
Le projet crée des attentes en matière de résolution de tous les besoins de la jeunesse mauritanienne (emploi, santé, etc.).	M	Idem.
Le projet est source de conflictualité en matière de	M	Une approche basée sur le concept d'équité est choisie, ainsi que des mesures

¹⁴ Niveau de risque : E=élevé, M=médium, F=faible.

redistribution financière et d'opportunités.		pour encourager la transparence et la bonne communication notamment en termes de sélection des bénéficiaires et d'attribution de financements.
L'équipe du projet fait face à des pressions de la part des personnes intéressées au status-quo.	F	L'angle d'intervention du projet permet d'aborder des thématiques sensibles à travers des activités acceptables par toutes les parties prenantes.
Le projet subit l'ingérence d'autres instances nationales et régionales, publiques et privées travaillant avec les jeunes.	F	Communication claire sur les objectifs du projet auprès de toutes ces instances dès le début.
Les tensions sociales et communautaires en Mauritanie s'exacerbent (pour causes humaines ou naturelles).	M	Le projet renforce les mesures les plus appropriées pour contribuer à l'atténuation des tensions.
L'ordre social et constitutionnel est interrompu.	F	Le projet suspend ses activités et revoit son approche d'intervention.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la jeunesse et des sports confirme son engagement pour la mise en œuvre de la SNJSL et se dote d'une stratégie au-delà de 2020 ; • La Mauritanie reste accessible sur la totalité de son territoire habité ; • Les communes et les OSC dans les zones cibles sont fonctionnelles ; • L'approche de proximité est maintenue ; • La flexibilité est maintenue ; • L'accès aux procédures d'attribution directe est garanti ; 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Sur la base de la capitalisation de l'expérience, de l'évaluation à mi-parcours et de la revue ROM (Results-oriented monitoring) du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10^e FED, ainsi que de la mise en œuvre d'autres projets touchant aux thématiques de la jeunesse, de la cohésion sociale et de la prévention des conflits et d'une recherche ad hoc, les principaux enseignements tirés sont explicités ci-après.

Dans le domaine de la prévention des conflits et du dialogue interculturel, il a été constaté l'importance d'avoir une certaine souplesse de mise en œuvre, notamment la possibilité d'adapter en cours de route les activités spécifiques, les indicateurs et la répartition du budget. Aussi, pour ce projet, seule une approche flexible, dans les limites des objectifs de l'action, permettra aux activités de répondre de façon efficace aux défis changeants d'une société multiculturelle en rapide évolution.

L'expérience du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10^e FED a mis en évidence l'utilité de l'appropriation de la part des structures étatiques pour des actions sensibles, qui tiennent au cœur de l'UE et des autorités.

Tout d'abord, le pilotage ferme du ministère de la jeunesse et des sports – qui commence d'ailleurs à avoir un réel savoir-faire dans la gestion de projets européens – a permis à plusieurs reprises de surmonter avec rapidité toute une série d'obstacles à la mise en œuvre

auxquels les projets mis en œuvre en Mauritanie font souvent face, et en particulier ceux portés par des institutions non-étatiques (agences de coopération, organisations non-gouvernementales - ONG, régies indirectes).

Deuxièmement, l'appropriation des activités a permis une bonne implication de tous les acteurs locaux (ministères, autorités déconcentrées, les communes, etc.), qui perçoivent la démarche comme une démarche mauritanienne pour les mauritaniens, avec appui adapté de la part de l'UE.

Troisièmement, l'appropriation mauritanienne permet une fine compréhension et communication adaptée aussi lorsque des thèmes sensibles sont abordés, notamment en termes de radicalisation, de jeunes à la marge de la société ou qui commencent à se radicaliser, in primis contre l'étranger, de dialogue interculturel.

Quatrièmement, la connaissance approfondie du contexte et des mécanismes de fonctionnement de l'administration et de la société mauritanienne est un atout majeur pour le bon fonctionnement du projet.

Ainsi, cette deuxième phase de l'action doit pouvoir se faire avec le même interlocuteur, le ministère de la jeunesse et des sports, qui doit continuer à avoir la main et la responsabilité sur les activités. Après une analyse approfondie comparée entre les avantages d'une mise en œuvre à travers un devis programme pluriannuel et une subvention, nous estimons que le premier est plus adapté à une bonne appropriation et réalisation des activités, car il permet la gestion indirecte par l'ordonnateur national et donc d'encore plus d'appropriation nationale ; un bon mélange entre flexibilité et contrôle est possible, avec le contrôle ex ante de la part de l'UE et l'application des procédures FED au lieu des procédures nationales.

Dans l'optique d'une approche basée sur l'équité, il est important que les cibles de l'action soient choisies au-delà des interlocuteurs classiques du développement, notamment pour ce qui concerne les organisations de la société civile partenaires. Ainsi, il a été remarqué l'importance d'une approche de proximité pour pouvoir toucher les structures qui n'ont pas facilement accès aux projets européens, soit à cause de leur faible niveau de capacités ou soit en raison des barrières linguistiques. Ainsi, il faut continuer à privilégier l'accès aux financements et aux activités notamment à travers l'utilisation des langues nationales et de procédures flexibles, conformément à la feuille de route de l'engagement de l'UE avec la société civile en Mauritanie. Cette approche a été utilisée avec succès dans le projet précédent pour mettre en place une sélection des initiatives via des procédures alternatives à la mise en concurrence des appels à propositions à travers la mise en place d'« appels à manifestation d'initiatives » qui se sont concrétisés par des attributions directes. Près d'une centaine d'associations ont été touchées, qui, autrement, n'auraient jamais pu être bénéficiaires.

L'approche « soft » de ce type de projets doit être complétée par des interventions structurantes et d'infrastructures de proximité diffusées sur tout le territoire, pour la mise en œuvre desquelles la possibilité de commanditer des études et appuis spécialisés doit être garantie.

L'intervention au niveau du dialogue religieux peut être envisagée, cependant il serait préférable d'investir dans les notables locaux pour privilégier une approche de proximité des citoyens. Il est à remarquer qu'un travail discret avec les courants salafistes est prévu dans le cadre du projet CORIM (Fonds fiduciaire pour le Sahel) et les cas échéant, le présent projet pourrait plutôt travailler avec les courants modérés.

L'expérience pilote de la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) de prévention des conflits et radicalisation, basée sur le suivi de certains paramètres, au niveau communal ou même sous-communal est d'ailleurs prometteuse et mérite d'être approfondie.

Pour ce 2^e projet, la couverture de tout le territoire de la Mauritanie est maintenant possible au regard de l'expérience passée et ceci pour éviter le sentiment d'exclusion et/ou la stigmatisation de certaines populations. Aussi, la vaste étendue territoriale du pays amène à proposer de mettre en place des membres de l'unité de gestion de projet à l'intérieur du pays travaillant en étroite collaboration avec les DRJS.

Il est aussi important de veiller à la cohérence des activités du projet et éviter que des activités qui vont au-delà du champ de l'action soient incluses. En fait, l'expérience du projet « prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10^e FED, qui prévoyait un volet de protection des mineurs en conflits avec la loi (appui au centre de réinsertion des jeunes CARSEC avec une subvention de 1 250 000 EUR), a montré les limites, notamment en termes de coordination, d'une approche souhaitant englober des parties prenantes et de groupes cibles trop variés. Pour ces raisons, la cible principale sera les jeunes hommes et femmes.

La question du genre est l'aspect transversal le plus important au regard du secteur de la prévention des conflits, de la promotion de l'interculturalité avec comme cible principale la jeunesse. Dans le cadre des expériences passées, le rôle des femmes dans la prévention des conflits a été clairement reconnu et valorisé. Il convient de poursuivre dans cette démarche conformément au « gender action plan » de l'UE en Mauritanie.

En conclusion, il est envisagé de continuer à travailler avec les trois groupes d'acteurs agissant au niveau local sur le temps libre de la jeunesse c'est-à-dire le Ministère de la jeunesse et des sports, les communes et les organisations de la société civile, incluant un partenariat solide avec les journalistes, car il est évident que la communication est cruciale pour la bonne réussite des actions et notamment pour la promotion de l'interculturalité et le désamorçage de la conflictualité.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

L'ancrage au ministère de la jeunesse et des sports permet une bonne connaissance des activités dans le domaine de l'appui à la jeunesse. La coordination avec d'autres ministères, notamment le ministère des affaires islamiques, le ministère de la culture et de l'artisanat, le ministère des affaires sociales, de l'enfant et de la femme sera aussi recherchée pour une bonne synergie des actions à destination des jeunes hommes et femmes.

Le fait que l'appui de l'Union européenne soit le plus important soutien externe au département, fait du projet une référence pour tous les intervenants dans le domaine. Cet état de fait facilite la prise de contacts et l'implication proactive.

La cellule d'appui à l'ordonnateur national facilite de son côté la mutualisation des informations, l'articulation des interventions et le réseautage avec les autres projets financés par le Fonds européen de développement.

L'Union européenne, de plus, facilite les échanges avec les projets issus d'autres lignes de financement, telles que les lignes thématiques, le Fonds fiduciaire pour le Sahel et le bassin du lac Tchad et les autres instruments régionaux et sectoriels opérant en Mauritanie. En particulier, pour ce qui concerne le projet CORIM, qui vise également la prévention de la radicalisation et a une approche « recherche-action » : ce dernier va se concentrer sur les quartiers difficiles, dans un premier temps à Nouakchott; une extension est prévue ensuite dans quelques autres endroits spécifiques à Nouadhibou, Kiffa et Kaédi (les autres principales agglomérations du pays). Le projet CORIM prévoit par ailleurs de travailler avec les ex-salafistes tandis que le présent projet, le cas échéant, avec les courants modérés.

Elle peut faciliter aussi l'échange d'informations avec les agences des États membres qui ont une coopération en Mauritanie.

3.3 Questions transversales

La question du genre est l'aspect transversal le plus important au regard du secteur de la prévention des conflits et de la promotion de l'interculturalité avec comme cible principale la jeunesse. Dans le cadre des expériences passées, le rôle des femmes dans la prévention des conflits a été clairement reconnu et valorisé. Il convient de poursuivre dans cette démarche conformément au « gender action plan » de l'UE en Mauritanie.

L'approche basée sur l'équité donne une position particulière aux couches à risque et celles vulnérables afin que leurs droits soient pris en considération. En particulier, les handicapés constituent une catégorie avec laquelle le projet doit continuer à travailler.

Le changement climatique et la protection de l'environnement constituent des aspects mineurs, tout en ayant à l'esprit l'importance d'un environnement sain pour l'épanouissement de la jeunesse.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel et dans la continuité du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10^e FED, l'objectif général de cette action est de contribuer à prévenir l'extrémisme violent, désamorcer les conflits communautaires et promouvoir l'interculturalité en Mauritanie, conformément aux stratégies en la matière de l'État mauritanien et notamment du ministère de la jeunesse et des sports.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- OS1 : appuyer l'amélioration et l'augmentation de l'offre de services adressée aux jeunes ;
- OS2 : appuyer la mise en œuvre et le plaidoyer des organisations de la société civile opérant avec les jeunes dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme.

Ce projet s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 16 des ODD, promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention du sous objectif 16.a, appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement. Cela n'implique pas d'engagement de la part du pays bénéficiaire de ce projet.

Afin d'atteindre les objectifs escomptés, les résultats/produits suivants sont attendus :

- OS1/R1 Le renforcement institutionnel du ministère de la jeunesse et des sports, de ses délégations régionales, ainsi que des communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé.

- OS1/R2 L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée.
- OS2/R3 Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues.

4.2 Principales activités

Les principales activités indicatives, regroupées par résultat, sont proposées dans ce paragraphe. Compte tenu de la nécessité, afin de prévenir les conflits, d'un degré élevé de flexibilité dans leur mise en œuvre, le contenu spécifique de chaque activité sera détaillé dans les documents de mise en œuvre (notamment, le devis programme pluriannuel et ses déclinaisons annuelles).

R1 Le renforcement institutionnel du ministère de la jeunesse et des sports, de ses délégations régionales, ainsi que des communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé.

Activité 1.1 : appui à la rédaction et à l'opérationnalisation des stratégies au profit des jeunes en Mauritanie.

Activité 1.2 : identification et analyse des besoins de renforcement des capacités des délégations régionales de jeunesse et des autorités locales.

Activité 1.3 : renforcement des capacités d'action des délégations régionales de jeunesse des autorités locales, incluant la fourniture de matériel et la formation, sur la base des besoins identifiés.

Activité 1.4: accompagnement et consolidation du processus de dialogue structuré entre les communes et les jeunes.

Activité 1.5: accompagnement et appui aux initiatives portées par les CCJ.

R.2. L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée.

Activité 2.1 : mise à régime du système d'alerte précoce et conduite, au besoin, d'études visant, entre autres, l'identification et le ciblage des jeunes les plus exposés aux risques des types de conflits les plus variés, ainsi que la compréhension du contexte, la proposition de pistes de solutions, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la mise en place de stratégies, etc.

Activité 2.2 : identification des besoins et appui à la réalisation d'infrastructures de proximité à vocation sportive, culturelle et civique pour les jeunes, incluant entre autre les études nécessaires.

Activité 2.3 : renforcement des capacités d'encadrement, de gestion et de mise en œuvre de projets d'animation sportive et culturelle des acteurs régionaux et locaux.

Activité 2.4 : appui et accompagnement à la mise en œuvre d'actions des acteurs régionaux et locaux en partenariat avec le secteur public, privé, les partenaires sociaux et les réseaux associatifs de jeunesse.

Activité 2.5 : dynamisation d'espaces de dialogue et de coordination des autorités étatiques déconcentrées, locales et acteurs non étatiques sur les problématiques de jeunesse.

R3 Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues.

Activité 3.1 : identification et appui à la structuration des acteurs émergents de la société civile engagée dans des activités de sensibilisation, promotion et plaidoyer en faveur de la prévention des conflits et de la promotion du dialogue.

Activité 3.2 : renforcement des capacités des acteurs de la société civile, notamment, entre autre, dans la gestion de la vie associative, à la planification, au plaidoyer, à l'engagement civique et citoyen, à la formulation de projets, planification, gestion organisationnelle et financière, à la prise en compte de l'aspect genre, etc.

Activité 3.3 : financement d'organisations nationales (attribution directe) et d'organisations de base pour la mise en œuvre de subventions de faible montant concourant aux objectifs de l'action et en réponse aux besoins identifiés, incluant la promotion du rôle de la femme dans l'espace civique. Cette activité doit permettre de cibler des actions communautaires portées par des organisations à ancrage local.

Activité 3.4 : financement de projets de sensibilisation (festivals, caravanes, débats, conférences) et de renforcement des espaces de culture et de rencontre pour promouvoir le dialogue, les échanges interculturels et la cohésion sociale. Les actions mises en œuvre à travers des canaux innovants et attractifs seront privilégiées. Une priorité sera également accordée à la mise en œuvre de projets promouvant et reconnaissant le rôle des femmes en tant qu'éducatrices dans les domaines culturels et religieux et les aidant à développer des argumentaires destinés à contrer la rhétorique extrémiste.

Activité 3.5 : renforcement des capacités et appui aux jeunes journalistes et communicateurs pour la diffusion de messages visant la prévention des conflits, la promotion du dialogue interculturel incluant la prise en compte de l'aspect genre.

4.3 Logique d'intervention

S'inscrivant en appui aux initiatives gouvernementales, le projet vise à couvrir les besoins non pris en charge par d'autres acteurs, sur la base des enseignements tirés du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10^e FED, et peut tester des nouvelles actions pilotes.

Il vise à mettre en œuvre une panoplie d'activités complémentaires destinées à améliorer le bien-être social des jeunes et à promouvoir une culture de paix sur l'étendue du territoire mauritanien. Une approche décentralisée et déconcentrée est privilégiée afin d'être au plus près des populations concernées. Le projet fera intervenir une série d'acteurs aux niveaux régionaux, locaux et communautaires afin de favoriser un travail de promotion de paix porté par les populations elles-mêmes et de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes.

Le projet propose une approche très concrète d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie envers les jeunes de l'État mauritanien, se basant sur le postulat que si les jeunes interagissent entre eux, ils apprennent à mieux se connaître, à connaître les différences et à les

respecter. Cette interaction est poussée au niveau des différentes couches sociales, culturelles, d'origine, etc. de la jeunesse vivant sur le sol mauritanien. De plus, si les jeunes s'occupent et s'intéressent à la culture, au civisme, au sport, etc., ils seront probablement moins attirés par les idéologies radicales et totalisantes, en particulier celles qui proposent la violence comme voie d'action.

Ainsi, il est attendu qu'à la fin du projet, les actions proposées donnent trois produits/résultats.

Les activités consistent essentiellement mais non exclusivement dans la poursuite, la consolidation et l'approfondissement des activités menées dans le cadre du projet pilote « Prévention de conflits et de promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10^e FED, qui ciblait 9 des 15 wilayas de la Mauritanie. Elles s'appuient sur les leçons apprises, élargissent le champ d'action à toute l'étendue du territoire mauritanien, et favorisent l'ancrage des bonnes pratiques parmi les jeunes et le développement, là où possible, d'actions novatrices.

Dans les neuf wilayas déjà touchées par l'intervention précédente, le projet veillera principalement à la consolidation des acquis et à l'approfondissement des dynamiques enclenchées en matière de dialogue entre les jeunes, les associations, les communes et l'état, de renforcement des capacités, d'offre d'espaces et activités d'épanouissement, tandis que dans les nouvelles six wilayas, le projet répliquera les bonnes pratiques afin d'élargir les bénéficiaires dans un souci d'équité des opportunités pour tous les jeunes de la Mauritanie.

Pour que les trois résultats soient atteints, il faudra s'assurer que le ministère de la jeunesse et des sports confirme son engagement pour la mise en œuvre de la SNJSL et se dote d'une stratégie au-delà de 2020, que la Mauritanie reste accessible sur la totalité de son territoire habité et les communes dans les zones cibles sont fonctionnelles.

Les deux premiers résultats contribueront au premier objectif spécifique, qui se concentre sur l'augmentation et l'amélioration de l'offre de services à la jeunesse par les autorités, visant à réduire ainsi le taux de conflictualité et de radicalisation. Le troisième résultat contribue au deuxième objectif spécifique qui, quant à lui, introduit la société civile et le milieu associatif dans cet effort d'épanouissement des jeunes.

L'amélioration de services aux jeunes par l'État et l'augmentation des propositions et possibilités d'engagement communautaires, contribuent ensemble à l'objectif général du projet car les jeunes sont un vecteur important de changement social, surtout les pays en phase de croissance démographique.

Toutes les actions s'insèrent dans une approche basée sur les droits des bénéficiaires directs, les jeunes, pour lesquels il va appuyer la reconnaissance des droits civils et politiques, avec un regard particulier sur la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'association et de réunion, ainsi que des droits sociaux, économiques et culturels, avec un regard particulier au droit de participer à la vie culturelle.

Aussi les différentes communautés auxquelles les jeunes font partie, bénéficieront des actions du projet notamment pour arriver à satisfaire les droits collectifs au développement et spécifiquement à la paix et à la sécurité.

La question de genre sera intégrée au sein de toutes les composantes du projet en raison du rôle central de veille et de prévention que les femmes occupent au sein des structures communautaires et familiales et du fait qu'elles sont les victimes immédiates des conflits et des idéologies extrémistes. Leur participation à la conception et à la mise en œuvre des activités sera particulièrement encouragée.

La recherche constante de la proximité avec les bénéficiaires finaux est un facteur clef de la réussite de ce projet et à cette fin, entre autres, l'usage des langues vernaculaires des différentes communautés dans la mise en œuvre des actions sera encouragé.

De plus, l'approche décentralisée et participative concourra à une amélioration de la gouvernance au niveau local. Le projet entend favoriser la coordination et la responsabilisation des acteurs étatiques déconcentrés, locaux et non étatiques aux fins d'apporter des réponses communes aux besoins des jeunes.

Afin de pouvoir parvenir à ce niveau de proximité, ainsi qu'à diffuser une perception d'équité de traitement, notamment aussi dans la distribution des financements, souvent source de conflictualité, l'attribution des subventions de faible montant se fera via des attributions directes sur la base des *cas d'urgence exceptionnels et dûment justifiés* visés au point 6.4.2 du PRAG, l'urgence étant définie comme la nécessité de prévenir la naissance de conflits en Mauritanie, compte tenu des tensions sociales existantes et du contexte sous régional. Cette approche a été utilisée avec succès dans le cadre du projet précédent pour mettre en place une sélection des initiatives via des procédures alternatives à la mise en concurrence des appels à propositions à travers la mise en place d'« appels à manifestation d'initiatives » et de l'accompagnement à la rédaction des projets, qui se sont concrétisés par des attributions directes.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives affectant les pays de mise en œuvre concernés.

5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République islamique de Mauritanie conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes

sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant est égal ou inférieur à 300 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière couvre partiellement, pour un montant maximal de 800 000 EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Le pays partenaire applique les règles de passation de marchés et d'octroi des subventions de la Commission. Ces règles seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (en EUR)
5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire - Devis programme pluriannuel	2 950 000
<i>R1. Le renforcement institutionnel du Ministère de la jeunesse et des sports, de ses délégations régionales, ainsi que des communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé (montant indicatif).</i>	<i>400 000</i>
<i>R.2. L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée (montant indicatif).</i>	<i>700 000</i>
<i>R.3. Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues (montant indicatif).</i>	<i>1 050 000</i>
<i>Fonctionnement du DP (montant indicatif)</i>	<i>800 000</i>
5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire – Services d'assistance technique	1 000 000
5.9 Évaluation, 5.10 Audit	150 000
5.11 Communication et visibilité	200 000
Provisions pour imprévus	100 000
Totaux	4 400 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'autorité adjudicatrice du projet est l'ordonnateur national du FED.

Le maître d'œuvre est le ministère de la jeunesse et des sports.

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il se réunit au moins une fois par an en session ordinaire et à la demande d'une de ses parties en session extraordinaire.

Le comité de pilotage :

- assure la cohérence de l'ensemble des activités ;
- valide la programmation et les lignes directrices ;
- ajuste les orientations ;
- assure les arbitrages nécessaires ;
- est responsable de l'orientation et du suivi de mise en œuvre du plan de visibilité ;
- garantit la cohésion des activités avec l'ensemble des politiques nationales.

Le comité de pilotage du projet est composé à titre indicatif:

- d'un représentant de l'ordonnateur national du FED (ON) ;
- d'un représentant du ministère de la jeunesse et des sports ;
- du président de l'association des maires de Mauritanie ;
- du président du réseau national des associations de jeunes ;
- d'un représentant des associations de droits de l'homme ;
- d'un représentant des associations confessionnelles ;
- d'un représentant des associations culturelles ;
- d'un représentante des associations de femmes ;
- d'un représentant du Chef de délégation, ayant le statut d'observateur ;
- du chef de mission de l'assistance technique (AT), ayant le statut d'observateur.

Le règlement intérieur du comité de pilotage et sa composition finale seront définis endéans deux mois après le démarrage du projet. Le cas échéant, il pourra être élargi à d'autres ministères sectoriels en cas de besoin et sur demande d'une des parties.

Le chef de mission de l'AT assurera le secrétariat et l'organisation des réunions du comité de pilotage.

Un comité de suivi technique effectuera le suivi opérationnel du projet et se réunira tous les mois. Il procédera aux ajustements techniques du projet, assurera le reporting du projet, préparera les lignes directrices des appels à propositions, effectuera la sélection des projets, dressera un bilan des opérations. Il se composera à titre indicatif :

- du régisseur et du comptable ;
- d'un représentant de la Cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON) ;
- d'un représentant du ministère de la jeunesse et des ports ;
- d'un représentant du Chef de délégation ;
- du chef de mission de l'AT ou de son représentant.

Le secrétariat des séances et le suivi des réunions sera confié au régisseur avec l'appui de l'AT.

Ce comité sera flexible et sa composition pourra, le cas échéant, être élargie à d'autres bailleurs, représentants de la société civile ou spécialistes sectoriels en fonction des besoins, sur proposition d'une des parties.

Une assistance technique sera recrutée afin d'appuyer le régisseur et comptable dans la mise en œuvre des activités, mais n'aura pas de responsabilité administrative ou financière.

Mesures d'accompagnement de la part de l'État

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet et immédiatement après la signature de la convention de financement, les autorités nationales s'engagent à prendre à leur charge les émoluments et frais des fonctionnaires affectés au projet. L'acte de nomination des fonctionnaires confirmant cette prise en charge sera transmis à l'ON et la délégation de l'UE.

Les autorités mettront à la disposition de l'ensemble des membres de l'Unité de gestion du projet -y compris pour l'AT- les bureaux de Nouakchott, incluant les frais de fonctionnement liées au local (eau, électricité, gardiennage). Les bureaux pour les fonctionnaires affectées au projet seront équipés en matériel bureaucratiques et informatiques d'un niveau correct.

Au plus tard quatre mois après la signature de la convention de financement, les autorités (notamment les DRJS) s'engagent à abriter dans leurs bureaux les membres de l'équipe affectés à l'intérieur du pays.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action ou ses composantes commandée par la Commission.

Elle sera réalisée pour résoudre des problèmes et/ou à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la mise en œuvre de la première phase et l'amélioration éventuel de l'impact lors de la deuxième.

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale et/ou ex post de la présente action ou ses composantes commandée par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier des objectifs de cette action.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins **un** mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un ou deux marchés de services d'évaluation au 25^e (et au 55^e) mois de mise en œuvre.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu trois marchés de services d'audit au 18^e, 38^e et 58^e mois de mise en œuvre.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

La mise en œuvre des actions de communications et visibilité sera assurée dans le cadre du DPP. Une dotation de 200 000 EUR, est prévue à ce titre. Le nombre des marchés, le type et les périodes indicatives de lancement seront à déterminer par le comité de pilotage / et ou le comité de suivi technique, et en fonction des besoins en communication et visibilité institutionnelle et opérationnelle du programme.

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE ¹⁵

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du projet et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Contribuer à prévenir l'extrémisme violent, désamorcer les conflits communautaires et promouvoir l'interculturalité en Mauritanie	<p>Nombre de jeunes garçons et de jeunes filles en risque d'extrémisme identifiés.</p> <p>Nombre de jeunes Mauritaniens enrôlés par le mouvements extrémistes réduit de 50 % en 2023</p>	<p>60 jeunes (garçons et filles) en 2019</p> <p>15 jeunes (hommes et femmes) en 2019</p>	<p>20 jeunes (garçons et filles) en 2023</p> <p>7 jeunes (hommes et femmes) en 2023</p>	<p>Statistiques du projet</p> <p>Rapports, enquêtes et études</p> <p>Evaluations externes du projet</p> <p>Données d'enquêtes du MJS et/ou de la SCAPP</p>	

¹⁵ «*» pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «**» pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>OS1 : Appuyer l'amélioration et l'augmentation de l'offre de services adressée aux jeunes ;</p> <p>OS2 : Appuyer la mise en œuvre et le plaidoyer des organisations de la société civile opérant avec les jeunes dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme.</p>	<p>1. Nombre d'infrastructures de jeunesse appuyés et fonctionnels participant à l'épanouissement et à l'occupation des jeunes et à l'interculturalité</p> <p>2. Nombre d' OSC appuyés actives dans la prévention de conflits, la citoyenneté, le dialogue interculturel et religieux</p>	<p>6 infrastructures en 2019</p> <p>146 OSC en 2019</p>	<p>10 infrastructures en 2023</p> <p>240 OSC en 2023</p>	<p>1. Rapports périodiques du MJS</p> <p>2. Rapports semestriels du projet</p>	<p>La Mauritanie reste accessible sur la totalité de son territoire habité ;</p> <p>Le Ministère de la jeunesse et des sports confirme son engagement pour la mise en œuvre de la SNJSL et se dote d'une stratégie au-delà de 2020 ;</p> <p>Les Communes et les OSC dans les zones cibles sont fonctionnelles</p>
Produits	<p>R.1 Le renforcement institutionnel du Ministère de la jeunesse et des sports, de ses Délégations régionales, ainsi que des Communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé.</p> <p>R.2. L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée.</p> <p>R.3. Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues.</p>	<p>1.1 Nombre de DRJS appuyés et de délégués formés qui mettent en œuvre activement les stratégies de jeunesse</p> <p>1.2 Nombre de jeunes dont 30% de filles sont actifs dans 9 communes appuyées</p> <p>2. 6 infrastructures sont construites dans 5 wilayas occupent régulièrement les jeunes dont X% de filles</p> <p>3. 146 OSC actives sont soutenues dans 9 wilayas et 27 jeunes porteurs d'initiatives informelles sont structurés et appuyés dont X% ont porté des projets liée au genre</p>	<p>9 DRJS et 9 délégués en 2019</p> <p>50 000 jeunes dont 15 000 filles en 2019</p> <p>6 salles dans 5wilayas en 2019</p> <p>146 OSC dans 9 wilayas en 2018 dont 100 % projets genre en 2019</p>	<p>15 DRJS et 15 délégués en 2023</p> <p>80 000 jeunes dont 32000 filles en 2023</p> <p>10 salles dans 9 wilayas en 2023</p> <p>240 OSC dans 15 wilayas en 2023 dont 100 % projets genre en 2023</p>	<p>1.1 Rapports de l'expertise technique</p> <p>1.2 Enquêtes des communes appuyés</p> <p>2. Rapports périodiques du MJS</p> <p>3. Rapports trimestriels du projet et semestriels de l'AT</p>	<p>L'approche de proximité est maintenue</p> <p>La flexibilité est maintenue</p> <p>L'accès aux procédures d'attribution directe est garanti</p>